

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire

Herausgeber: [s.n.]

Band: 29 (2022)

Heft: 3: Les saisonniers·ères en Suisse : travail, migration, xénophobie et solidarité = Saisonarbeitende in der Schweiz : Arbeit, Migration, Fremdenfeindlichkeit und Solidarität

Artikel: Entre histoire(s), témoignages, archives et art : retour sur l'exposition Nous saisonniers, saisonnières... Genève 1931-2019

Autor: Deshusses, Frédéric / Auderset, Patrick / Gillard, Jeanne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1034993>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entre histoire(s), témoignages, archives et art

Retour sur l'exposition *Nous saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019*

**Entretien de Frédéric Deshusses avec Patrick Auderset,
Jeanne Gillard, Charles Magnin et Nicolas Rivet**

Sur mandat de la Ville de Genève, un groupe formé de deux institutions patrimoniales genevoises, les Archives contestataires et le Collège du travail, ainsi que du groupe *commissarial*¹ Rosa Brux, a réalisé une exposition en hommage aux travailleuses et aux travailleurs saisonniers·ères et à leur contribution au développement de Genève. Présentée à l'espace Le Commun du 30 octobre au 24 novembre 2019, l'exposition *Nous saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019* a rencontré un large succès public. Ce ne sont en effet pas moins de 6400 visiteuses et visiteurs qui l'ont fréquentée en un peu moins d'un mois. Dans le présent entretien, Jeanne Gillard et Nicolas Rivet pour Rosa Brux, Patrick Auderset pour le Collège du travail et Charles Magnin pour le Collège du travail et les Archives contestataires reviennent sur l'élaboration de cet objet à la frontière entre travail historique et hommage. Ils décrivent également leurs attentes diverses en ce qui concerne les rôles social et politique d'une telle exposition: faire connaître une situation historique et son contexte, mais aussi mobiliser les publics en leur faisant apprécier les liens entre passé et présent.

Frédéric Deshusses (F. D.): Bien qu'un projet de recherche soit en cours actuellement sur la question spécifique des enfants clandestins² et que ce numéro de traverse témoigne également de l'actualité de la question, l'historiographie portant spécifiquement sur le statut de saisonnier n'est pas très développée. Votre exposition n'était donc pas la traduction muséale d'une recherche historique préalable. Cette recherche, puisqu'elle faisait défaut, vous avez dû la construire en même temps que vous construisiez l'exposition. Comment avez-vous travaillé sur ces deux fronts?

Patrick Auderset (P. A.): Nous avons été mandaté·e·s pour réaliser cette exposition qui était pensée par ses commanditaires comme un hommage. Il ne s'agissait effectivement pas en soi de diffuser les résultats d'une recherche historique. Nous avons dû faire avec la bibliographie existante. Il est exact qu'il y a encore peu de travaux spécifiques sur les saisonniers·ères, et une large majorité d'entre eux portent sur des approches globales de l'histoire de la migration et des travailleurs et des travailleuses étrangers·ères. Ce sont aussi, souvent, des approches

centrées sur des communautés nationales.³ Il existe en outre un certain nombre de travaux de démographes, d'économistes et de sociologues des années 1960–1970 qui ont servi soit à bâtir la politique officielle soit à la critiquer.⁴ Ils nous ont été très utiles comme sources.

De prime abord, le statut de saisonnier paraît constituer un objet très clair et bien délimité. On dispose en effet d'une définition juridique, celle de la loi de 1931. Pourtant, ce n'est pas si simple. Même une histoire politique et juridique de ce statut n'est pas évidente à établir. Le statut évolue notamment en fonction des accords passés entre les États ou des nécessités de la politique intérieure helvétique. Or, l'histoire de ces mutations n'est pas faite et c'est pourquoi nous avons pris le parti de commencer par en esquisser une chronologie. Celle-ci était présentée sur un des murs de la grande salle du Commun sous la forme d'une frise associant dates et extraits de documents officiels, et elle était jalonnée de focus thématiques sur lesquels je reviendrai.

Raconter l'histoire du groupe social des travailleuses et des travailleurs saisonniers·ères et de leurs proches, et celle des conséquences humaines et sociales de ce statut défini par le permis A s'est également avéré complexe. Le caractère précaire de leur situation rend difficile pour les personnes concernées de s'identifier à un groupe social spécifique. En outre, les autorités helvétiques voient ce statut comme un statut temporaire qui doit aboutir dans un certain délai à un retour au pays ou, éventuellement, à une stabilisation. En 1948, la Suisse fixe à dix ans le nombre d'années de suite où il faut y travailler pendant neuf mois par an comme saisonnier·ère avant de pouvoir obtenir un permis de travail annuel renouvelable (permis B). Le législateur a alors l'idée que personne n'y parviendra. En revanche, à partir des années 1980, le statut est généralement une étape dans un parcours migratoire dont l'objectif est la résidence durable en Suisse. En théorie, le temps nécessaire pour y arriver n'est alors plus que de quatre ans (quatre saisons de neuf mois rigoureusement complètes, ce qui obligera de nombreuses personnes à en faire plus). Ces contraintes légales ont évidemment des conséquences sur la façon dont les individus se représentent en tant que groupe social.

Plus largement, il est difficile de dégager l'histoire du statut de saisonnier de l'histoire de la migration en général, mais c'est l'exercice qui nous était demandé. Ainsi, nous nous sommes rendu compte que sur de nombreux points, les autres migrant·e·s étaient confronté·e·s aux mêmes problèmes que les saisonniers et les saisonnières: la visite médicale, emblématique du statut, était en fait une étape pour tou·te·s les migrant·e·s, qui se répétait toutefois chaque année pour les saisonniers·ères; le regroupement familial, prohibé pour les saisonniers·ères, était également fortement limité pour les titulaires de permis B en fonction notamment de la taille de leur logement.

Dans ce contexte d'une relative fluidité du statut, soit dans son cadre juridique

soit dans le parcours des individus (qui passent progressivement d'un statut à un autre), nous avons cherché à isoler un certain nombre d'éléments qui nous paraissaient incontournables: quels ont été les liens avec les travailleurs·euses suisses et les syndicats; quel rôle politique a joué la xénophobie dans les années 1960–1970; quel a été le moment de la naissance des luttes contre ce statut et quelle fut la nature de ces mobilisations, enfin quel a été le processus qui a mené à la suppression ou à l'abolition du statut. Ce sont les points essentiels que nous avons essayé de traiter et de documenter dans la frise chronologique et les focus thématiques évoqués précédemment.

Nous avons identifié en outre plusieurs autres aspects clés qui nous semblaient devoir servir de base à l'exposition: les pays de départ, le voyage, les conditions de travail, les conditions de logement, la famille, le temps libre, le retour. À partir de ces axes thématiques, nous avons cherché la littérature qui permettait d'étayer ces questions et des documents qui incarnaient les éléments que nous voulions mettre en évidence.

Charles Magnin (C. M.): Patrick vient de montrer comment nous avons cherché à articuler l'hommage – qui était notre mandat – à l'écriture de l'histoire. Pour ma part, j'ai surtout réfléchi à la sélection des documents à retenir pour établir la chronologie que je dirais politique et dont il vient d'être question. Je voulais essayer de comprendre et de montrer, d'un point de vue historique, pourquoi la Suisse a créé le statut de saisonnier et dans quels termes une majorité du pays s'en est, jusqu'au bout, si bien accommodée, en dépit de l'inhumanité de ce statut, sans jamais être taraudée par l'inégalité des conditions d'existence et des droits entre Suisse·sse·s et immigré·e·s. La sélection de textes que nous avons présentée au public était très révélatrice à cet égard, bien que nous n'ayons pas recherché cet effet-là. En documentant, année par année, les évolutions du statut, l'une des impressions fortes qui se dégagent est celle du parfait cynisme de l'État et des forces politiques majoritaires, très près de leurs sous quand il s'agit de prendre des décisions politiques qui comptent: opter pour une politique d'intégration des immigré·e·s en Suisse était vu alors comme potentiellement très coûteux, notamment en construction de logements et d'équipements sociaux à leur usage, tandis que leur seule exploitation en position de faiblesse était si rentable pour certains. Au cours des visites commentées, à travers moult citations d'extraits de débats politiques, j'insistais sur ces enjeux si manifestes et si violemment exprimés dans ces documents ainsi que dans maints slogans proclamés dans diverses affiches des adversaires des initiatives xénophobes des années Schwarzenbach, du genre: «Qui fera le travail des immigrés lorsque nous les aurons renvoyés chez eux?» La Suisse d'alors n'a guère développé de rapport éthique à la question de l'immigration et n'a pas su la penser en termes d'égalité des droits entre ressortissant·e·s suisses et immigré·e·s.

F. D.: Signe de la relative absence de travaux historiques, vous avez fait établir, comme préalable à l'exposition, une sorte d'état général des archives disponibles sur la question des travailleuses et des travailleurs saisonniers-ères.⁵ Ce travail a-t-il révélé des pistes archivistiques inattendues?

Jeanne Gillard (J. G.): S'agissant de l'état général des archives sur les saisonniers et les saisonnières, je voudrais souligner tout d'abord que j'ai été étonnée du temps qu'il a fallu pour accéder à des archives sensibles sur cette question. Pour ce qui est des premières décennies d'existence du statut de saisonnier, les archives consultées mettent en évidence une étroite collaboration entre l'État, les bureaux de placement et les syndicats pour exercer une pression et maintenir un certain niveau de contrôle sur les travailleuses-euses immigré·e·s. Par la suite, elles permettent de constater le renforcement progressif de l'unité entre travailleuses-euses suisses et travailleuses-euses immigré·e·s, du moins au niveau syndical. Nous avons, en revanche, trouvé peu de témoignages directs des acteurs et des actrices de l'époque. Je pense particulièrement aux femmes saisonnières. Il existe très peu de documents les concernant, notamment au sujet des violences physiques et morales qu'elles ont pu subir.

P. A.: Le fait que nous n'ayons pas pu nous appuyer sur des recherches historiques préexistantes nous permettant d'apprécier la portée des documents que nous découvrions a constitué pour nous une importante difficulté. Il n'était alors pas toujours aisé de déterminer si les documents auxquels nous étions confronté·e·s rendaient compte de situations exceptionnelles ou, au contraire, ordinaires. Dans les domaines où des travaux existaient, nous pouvions effectuer cette pondération plus rapidement. Par exemple sur la question du logement à Genève, nous avons pu nous référer à un mémoire de Master sur l'histoire de l'hébergement des saisonniers et des saisonnières.⁶ L'autrice montre que les célèbres baraqués en bois avaient été construites dès les années 1950 pour faire face à l'arrivée massive de travailleuses-euses étrangers-ères. Elle montre également qu'ils et elles sont alors aussi logé·e·s dans des immeubles voués à la démolition. Par la suite, on assiste à la construction de foyers modernes et mieux équipés. Sur ce sujet, la recherche existante nous a permis de choisir des documents qui permettent d'illustrer ces transformations.

On peut se réjouir que le rapport que j'ai réalisé avec Bruno Corthésy, puis l'exposition elle-même, aient suscité dans certaines organisations la volonté de procéder au dépôt de leurs archives historiques. C'est le cas, par exemple, du Centre de contact Suisses-immigrés de Genève qui les a récemment versées aux Archives contestataires. Mais pour l'essentiel, ce rapport nous a surtout convaincu·e·s qu'il existait suffisamment de documents de toutes sortes pour pouvoir réaliser une exposition, quel que soit l'état général de la recherche historique sur le sujet.

F. D.: Cette exposition est une commande de la Ville de Genève. Quelles ont été les conditions de cette commande publique et comment vous êtes-vous positionné·e·s face aux risques qu'elle pouvait receler?

P. A.: L'origine de cette commande est une motion déposée par un conseiller municipal socialiste de la Ville de Genève, Christian Lopez Quirland.⁷ Indigné par la situation révélée dans une émission de la TSR consacrée aux enfants clandestins des saisonniers·ères, il a souhaité qu'un hommage soit rendu à ces travailleuses et à ces travailleurs.⁸ Le parcours parlementaire de cette motion a duré cinq ans, avant d'être approuvé par le Conseil municipal, puis encore cinq ans avant que l'exposition ne voie le jour. À l'origine, un monument dans l'espace public était aussi envisagé. Le mandat a donc été formulé en soulignant que l'exposition devait articuler une dimension d'hommage, une dimension artistique et une dimension documentaire, historique.

J. G.: La forme de l'exposition permet, mieux que le monument, de donner non seulement la parole aux personnes concernées, mais également de faire comprendre les responsabilités dans ce système. C'était important pour nous de pouvoir travailler sur ces deux enjeux.

Nicolas Rivet (N. R.): L'idée de commande est toujours sujette à caution. Le pire qui puisse arriver dans ce cas de figure, c'est d'avoir une idée préconçue de ce que peut attendre le commanditaire et de se censurer soi-même sur ce qu'on va exposer. En ayant conscience de ce type d'écueil, nous n'avons jamais été placé·e·s dans cette mauvaise posture. De même, la Ville de Genève n'est jamais intervenue, que ce soit dans la conception de l'exposition ni dans la sélection des documents présentés. Le seul choix qui nous a semblé problématique dès le départ était la durée assez courte (moins d'un mois) de l'exposition.

P. A.: Il est exact qu'il n'y a pas eu d'intervention du commanditaire. Cependant, il y a tout de même eu une demande de sa part – et il se trouve qu'elle nous convenait très bien. La Ville de Genève nous a chargé·e·s de questionner aussi la situation actuelle. Elle a explicitement souhaité que nous ne construisions pas un objet de pure érudition, mais que le questionnement historique soit relié aux enjeux d'aujourd'hui autour du thème du travail, de la discrimination, de la précarité. Cette demande a été très importante pour nous et nous avons d'emblée partagé cette manière d'envisager l'objet que nous avions à créer.

C. M.: Nous n'étions pas dans le contexte d'un gouvernement de droite qui aurait eu mauvaise conscience et souhaité une exposition gentillette sur les saisonniers·ères. Nous étions face à des autorités qui étaient très déterminées à affirmer le scandale qu'a constitué ce statut et sa mise en œuvre. Elles étaient aussi déterminées à ce que ce scandale ne se poursuive pas dans le présent. En tant qu'historien·ne·s, nous dialoguons constamment avec le présent. Nous étions donc complètement acquis·es à cette demande de la Ville de Genève de tisser des liens avec

le monde contemporain, ce que nous avons choisi de faire en définissant notre objet comme une exposition sur la migration de travail hier et aujourd’hui, dans le cas d’une part des saisonniers et des saisonnières et d’autre part dans celui, notamment, des personnes «sans papiers».

N. R.: L’un de nos points de repère pour cette exposition était le travail de production documentaire commandité à des photographes comme Dorothea Lange ou Walker Evans en 1935 par la Farm Security Administration (FSA) pour représenter les conditions de vie des paysans pauvres de l’Alabama.⁹ Ce mandat relève au départ d’une volonté de Roosevelt pour servir sa politique. Ces photographies devaient illustrer les conditions misérables des paysans et démontrer par l’image l’intérêt des réformes économiques qui étaient entreprises. Une partie des photographies qui ont été produites au final ont excédé l’intention initiale du reportage social.¹⁰ Le dénuement de ces personnes n’y était pas lisible de façon littérale. Les images résistaient au discours sur la misère qu’elles étaient censées illustrer, et mettaient ainsi en valeur d’autres dimensions singulières de la vie de ces paysans.

F. D.: Pierre Bourdieu écrit à propos des paysannes et des paysans qu’ils sont une «classe parlée»,¹¹ c’est-à-dire une classe dépossédée de sa propre capacité de représentation. On pourrait largement reprendre cette expression s’agissant des travailleuses et des travailleurs saisonniers-ères qui constituèrent un groupe objectivé par les discours politiques tenus à son sujet. Quels dispositifs avez-vous pu mettre en place pour ne pas reconduire cette dépossession?

N. R.: Nous avons d’abord étudié de nombreux témoignages, et notamment des témoignages recueillis pour des reportages télévisés ou radio, en analysant la manière dont les journalistes donnaient la parole aux témoins, les postures qu’ils adoptaient vis-à-vis d’eux ou encore les dispositifs mis en place. Un des reportages faisait revivre aux témoins des moments traumatisques passés. Ils et elles devaient répéter le trajet en train qui les amenait vers l’orphelinat dans lequel ils et elles avaient dû laisser leur enfant lorsqu’ils et elles étaient saisonniers-ères parce que la Suisse le leur imposait en interdisant le regroupement familial. Les témoignages révélaient ce qu’ils et elles ressentaient, que la douleur de la séparation à laquelle ils et elles avaient été contraint·e·s des années auparavant était encore très vive. Pourtant, même si à ce moment-là, ils et elles ont la parole, aucune critique n’est formulée de leur part contre le système politique qui les a astreint·e·s à cette situation. Ici, le point de vue des témoins, des acteurs et des actrices, pour citer Didier Eribon, se «réduit à n’être rien de plus qu’une contribution à la perpétuation du monde tel qu’il est: une idéologie de la justification [de l’ordre établi]».¹² Pour la production des témoignages de l’exposition, nous avions donc conscience de ce type de biais et des formes de domination en jeu.

Les témoignages filmés de Katharine Dominicé, qui ont été produits spécifiquement pour l'exposition, évitent ces écueils. À l'invitation de la réalisatrice, la prise de parole de saisonniers et de saisonnières et de leurs enfants a pris la forme de lettres ouvertes rédigées en s'adressant à un proche, à une figure politique, une institutrice, etc. Convoquant à la fois une dimension intime et politique, ces lettres filmées étaient diffusées sur trois écrans de projection qui étaient répartis dans l'exposition. Dispositif qui leur donnait une place centrale tout en permettant un dialogue avec le reste de l'exposition. Le fait que le titre de l'exposition renvoie aussi à cette prise de parole renforçait ce parti pris.

P. A.: Mais l'exercice de la prise de parole a aussi des limites. C'est pourquoi notre projet ne reposait pas que sur des témoignages mais faisait dialoguer ceux-ci avec un travail documentaire et historique.

F. D.: *Le titre de l'exposition annonce également que c'est d'une prise de parole collective dont il s'agit, Nous saisonniers... et non pas Moi, saisonnier...*

C. M.: C'est précisément ce que les lettres suscitées par le projet de Katharine Dominicé ont bien démontré. Dans chacun des films, c'est un individu qui parle et qui relate une expérience singulière. Pourtant, voir et entendre l'ensemble de ces lettres permet de bien ressentir tout ce qu'il y a de commun dans ces destinées singulières. La prise de parole individuelle n'est alors plus antagonique avec une perception politique de la question. Pour ma part, j'ai craint, à un certain point de la préparation de l'exposition où je sentais les choses aller massivement vers le témoignage, que cela implique une forme de dépolitisation de notre propos. Je me posais aussi la question de ce que cela allait donner d'un point de vue historique. En fin de compte, ce que nous avons produit me semble voguer harmonieusement entre les pôles témoignage et récit historique.

J. G.: Katharine Dominicé a opéré un choix: celui de ne pas réaliser des entretiens filmés, mais de mettre ses interlocutrices et ses interlocuteurs en situation, leur donnant ainsi la maîtrise du discours qu'elle ou il voulait tenir. Un entretien filmé aurait été trop orienté, tandis que le dispositif choisi laissait une grande place à la personne filmée.

C. M.: À côté de la question de la prise de parole, nous nous sommes beaucoup posé celle de la «victimisation» des saisonniers et des saisonnières. Nous ne voulions pas les réduire à des victimes: c'est la position très forte qu'une majorité de l'équipe porta d'emblée. De mon côté, l'un des moteurs de ma réflexion restait l'indignation de ma jeunesse face au statut de saisonnier. Il me semblait que le statut de victimes d'un système, de victimes de la surexploitation devait apparaître fortement.

P. A.: Nous avons cherché à montrer les travailleurs·euses saisonniers·ères comme des personnes ayant prise sur leur vie, du moins sur certains de ses as-

pects, même si elles subissent ce système inique. Indéniablement, les travailleurs et les travailleuses saisonniers·ères subissaient une exploitation liée à des conditions socioéconomiques qui font qu'ils et elles devaient venir gagner leur vie en Suisse. Néanmoins, ils et elles disposaient de marges de manœuvre, et ils et elles les ont utilisées.

J. G.: Faire dialoguer différents types de documents devait également nous permettre d'éviter une approche et une interprétation trop univoques de cette histoire. Nous avons voulu souligner qu'il y avait plusieurs points de vue possibles, plusieurs récits possibles sur les saisonniers et les saisonnières, leur condition et leur(s) histoire(s).

N. R.: Dans le travail esthétique que nous avons effectué, le parti pris de base était que les images devaient, dans la mesure du possible, éviter de montrer les personnes dans la posture de victime. À l'inverse tous les éléments de discours qui étaient produits par les autorités (lettres, correspondances, procès-verbaux, listes, lois, etc.) devaient refléter l'aspect répressif des politiques mises en place. Par exemple, l'expression manuscrite en rouge d'une remarque xénophobe d'un·e employé·e administratif·ve sur une lettre de motivation d'un·e saisonnier·ère ou les motifs détestables de non-renouvellement de permis de travail qui étaient consignés par l'Office de placement nous paraissaient à cet égard très parlants. Ce contraste devait signifier qu'il n'est pas nécessaire de voir des gens souffrir pour prendre conscience qu'un système politique est répressif. Faire de l'indignation le moteur de la contestation me semble une voie risquée pour la contestation. Cela a souvent été le cas dans les contestations des années 1960, par exemple contre la guerre du Viêt Nam. Beaucoup d'images ont été produites et largement diffusées dans ce contexte pour susciter l'indignation. Après coup, il ne me semble pas nécessaire d'insister sur les images de souffrance pour se rendre compte que l'origine de la guerre menée par les États-Unis était condamnable et qu'elle portait déjà en germe les signes de la répression et de la violence.

F. D.: Une des questions formelles explorées par votre exposition est celle du dialogue possible entre document et geste artistique. Dans la scénographie, vous avez refusé de reconduire la division classique entre ces deux types d'objets: les œuvres dont vous avez commandité la réalisation étaient mêlées aux documents que vous avez réunis.

N. R.: La notion de «geste artistique» est très floue et me semble peu pertinente dans ce contexte. Je dirais plutôt qu'une des questions formelles que nous avons explorées dans l'exposition est le dialogue qui se produit entre des documents et des formes inhabituelles de médiation ou d'énonciation. C'est ce qui nous a permis de réunir sur un même plan des documents produits par des artistes, des photographes, des saisonniers·ères, des syndicats, etc. L'un des points importants

qui ressortaient de ce dialogue était que la compréhension que l'on a des documents est avant tout tributaire de leur médiation. Même si le champ artistique est très conscient de cette notion, elle ne lui est pas spécifique. Comme je l'ai mentionné plus tôt, nous avions étudié les dispositifs mis en place par les journalistes pour produire des témoignages, car ils avaient un réel impact sur la manière de percevoir et de comprendre autrement la parole des témoins. La proposition de Katharine Dominicé a constitué une proposition alternative à ces dispositifs en inventant une forme d'énonciation qui a permis à des témoins d'écrire une lettre ouverte comme forme de témoignage.

Cette approche permettait aussi de faire dialoguer plusieurs points de vue et de relativiser le discours un peu trop orienté de certain·e·s photographes. Je pense notamment à la photographie dans laquelle une femme d'origine bourgeoise marche sur le trottoir tandis qu'un travailleur creuse un trou dans la chaussée. Le rapport de classe est littéralement illustré par le saisonnier qui se retrouve sous terre tandis que la bourgeoise se promène au-dessus. C'est une photographie qui est un stéréotype du travailleur exploité, et elle a été photographiée dans ce sens. Nous avons exposé à côté de cette série d'images, une photographie de famille produite par des saisonniers·ères. L'image représente deux personnes, ouvrières, qui sont devant leur usine dans un moment de pause. Elles sourient. On échappe ici à la représentation classique de la saisonnière éreintée au travail.

L'une des approches communes de toutes les expositions que nous réalisons, avec le groupe Rosa Brux, c'est de considérer que les documents ne sont jamais bruts. La façon dont on les comprend dépend avant tout de la manière dont on les expose.¹³

F. D.: Comment l'exposition a-t-elle été reçue par les premiers·ères concerné·e·s et avez-vous pu associer des personnes ayant vécu le statut de saisonnier à son élaboration?

J. G.: Il me semble que l'exposition a eu un effet cathartique pour les personnes ayant vécu le statut. C'est la première fois qu'il y avait autant de documents rassemblés sur ce thème à Genève. En outre, l'exposition était inscrite dans un espace public de la culture légitime. J'ai noté à plusieurs reprises que des groupes de discussion se formaient dans l'espace même de l'exposition pour débattre des documents et échanger sur des interprétations. J'ai été frappée, dans les témoignages que nous avons reçus pendant l'exposition, du fait que la précarité des saisonniers et des saisonnières et celle des «sans-papiers» d'aujourd'hui, étaient bien plus grandes que ce que nous avions pu imaginer. Quelqu'un nous a dit qu'il avait vécu dans une cabine téléphonique le temps d'avoir un logement.

Certain·e·s d'entre nous ont rencontré des personnes ayant vécu le statut de saisonnier et le fruit de ces rencontres a été partagé entre nous. Nous avons rencon-

tré beaucoup de gens concernés, mais aussi leurs enfants. J'ai été frappée par le niveau traumatique encore présent aujourd'hui. Cela se marquait notamment dans leur manière à eux d'être parents. À l'occasion de ces rencontres, nous avons aussi décrit ce que nous faisions, où nous en étions dans la préparation de l'exposition, mais nous n'avons jamais discuté du contenu de l'exposition avec un groupe d'ancien·ne·s saisonniers·ères. Au début, nous avons essayé de mettre en place un dispositif de ce type avec des associations, mais cela s'est avéré très difficile.

F. D.: Vous avez indiqué auparavant avoir beaucoup travaillé autour du rapport passé-présent. Le titre de l'exposition évoque une continuité au-delà de la suppression formelle du statut. Quel est votre point de vue sur cette question?

C. M.: La longue vie du statut de saisonnier constitue un chapitre marquant de l'histoire de l'avidité, de la soif inextinguible de gagner facilement beaucoup, beaucoup d'argent et pas seulement de gagner honorablement sa vie. C'est cela qui continue et qui n'a cessé d'augmenter depuis, cette avidité sans limites de certaines et certains aspirant·e·s milliardaires qui ont succédé aux aspirant·e·s millionnaires de jadis, dont les logiques d'accumulation obsessionnelles nous mènent droit dans le mur aux plans écologique et social.

Ce qu'il y a de commun entre hier et aujourd'hui, c'est la logique incontrôlée du développement du capitalisme. Le grand changement, c'est la disparition du statut de saisonnier en lien avec la modification des rapports entre la Suisse et l'Union européenne, puisque le statut disparaît en 2002 dans le cadre des accords bilatéraux adoptés en votation populaire, avec les égalités nouvelles qu'ils font naître entre les ressortissant·e·s suisses et celles et ceux des pays européens que la Suisse s'était longtemps plu à exploiter sans vergogne. Cette égalité intra-européenne est nouvelle et forte par rapport au temps des travailleurs et des travailleuses immigré·e·s surexploité·e·s de naguère, notamment italien·ne·s, espagnol·e·s, portugais·e·s ou kosovar·e·s.

Mais que nous réserve, à l'égard de la migration de travail européenne en Suisse, la rupture par le Conseil fédéral des négociations sur l'accord-cadre avec l'Union européenne qui devait nous permettre de faire évoluer sereinement nos accords bilatéraux avec elle, dont ceux adoptés en 2002? Notons aussi que la fin du statut de saisonnier n'a pas impliqué une prise de conscience de son iniquité assez forte pour conduire à l'abolition complète d'autres statuts indignes pratiqués de fait par la Suisse, notamment à l'encontre des personnes «sans papiers», même si l'on peut observer à cet égard des évolutions réjouissantes de l'opinion publique.

N. R.: Ce que nous avons aussi voulu mettre en évidence pour le temps présent, ce sont les personnes qui vivent à Genève de manière permanente, qui y travaillent, mais n'y ont aucun statut, aucune existence juridique ou administrative.

Le portrait filmé que Pablo Briones¹⁴ a produit, pour l'exposition, d'une femme indigène péruvienne vivant et travaillant depuis vingt ans sans statut légal à Genève témoigne bien de cette situation. Ce sont des personnes qui restent et que nous ne voyons pas, qui ne parlent pas la langue et qui sont dans une grande solitude. Ces personnes sont toujours présentes à Genève, et beaucoup d'entre elles sont toujours invisibles et invisibilisées. C'est cette continuité que nous avons voulu souligner.

Propos recueillis par Frédéric Deshusses, archiviste aux Archives contestataires

Patrick Auderset est coordinateur du Collège du travail.

Jeanne Gillard est membre du collectif *commissarial Rosa Brux* et du comité des Archives contestataires.

Charles Magnin est président du Conseil de fondation du Collège du travail et membre du comité des Archives contestataires.

Nicolas Rivet est membre du collectif *commissarial Rosa Brux*.

Notes

- 1 L'usage de ce néologisme fait référence à un article du théoricien et commissaire d'exposition Klaus Speidel, «Ne m'appeler plus curateur», *Artpress* 471 (2019), 18–21.
- 2 Prof. Kristina Schulz, Sarah Kiani, Magali Michelet, *Une socio-histoire des gens qui migrent. Les «enfants du placard» (1946–2002)*, Université de Neuchâtel, numéro de projet FNS 189017.
- 3 La communauté italienne est celle qui a fait l'objet du plus grand nombre de recherches: Toni Ricciardi, *Breve storia dell'emigrazione italiana in Svizzera. Dall'esodo di massa alle nuove mobilità*, Rome 2018; Morena La Barba, Christian Stör, Michel Oris, Sandro Cattacin (éd.), *La migration italienne dans la Suisse de l'après-guerre*, Lausanne 2013.
- 4 Hermann M. Hagmann, *Les travailleurs étrangers, chance et tourment de la Suisse*, Lausanne 1966; Claudio Calvarusso, *Sottoproletariato in Svizzera*, Rome 1971; Delia Castelnuovo Friegessi, *Elvezia, il tuo governo*, Turin 1977, traduit en français sous le titre *La condition immigrée*, Lausanne 1978.
- 5 Bruno Corthésy, avec la collaboration de Patrick Auderset, *État des lieux des archives relatives aux saisonniers et saisonnières dans le contexte genevois*, Genève 2016. Archives contestataires, bibliothèque, R283.
- 6 Graziella Colombo, *Enjeux et politique du logement des saisonniers. Le cas du canton de Genève, 1945–2002*, mémoire de Master, dir. Prof. Christian Stohr, Genève 2016–2017.
- 7 Motion M 891, MM. Christian Lopez Quirland et al., «Parce qu'ils ont construit la Suisse et Genève, rendons hommage aux saisonniers», dépôt le 2 décembre 2009, rapport du Conseil administratif le 11 septembre 2018.
- 8 «Les enfants du placard», *Temps présent*, TSR, 19. 11. 2009.
- 9 Gilles Mora, Beverly Brannan, *Les photographes de la FSA (Farm Security Administration), 1935–1943. Archives d'une Amérique en crise*, Paris 2006.
- 10 On peut voir à ce sujet les photographies de Walker Evans notamment *Kitchen Wall in Bud Fields' House*, négatif au nitrate, [été 1936], Bibliothèque du Congrès, LC-USF342- 008144-A [P&P] LOT 1604.

- 11 Pierre Bourdieu, «Une classe objet», *Actes de la recherche en sciences sociales* 17–18 (1977), 2–5.
- 12 Didier Eribon, *Retour à Reims*, Paris 2018, 52.
- 13 Suzanne Briet, *Qu'est-ce que la documentation?*, Paris 1951.
- 14 Pablo Briones, *Les traces*, Coul. DCP, 13', 2020.

Zusammenfassung

Geschichte(n), Zeugenaussagen, Archive und Kunst. Rückblick auf die Ausstellung *Nous saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019*

Das Interview mit den vier KuratorInnen der Ausstellung *Nous saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019* (2019) behandelt den Bezug zwischen Geschichte und ihrer Darstellung in Form einer Ausstellung, besonders wenn es um zeitgenössische Ereignisse geht, zu denen die Geschichtsschreibung erst im Entstehen begriffen ist. Es werden die verschiedenen Dispositive (Ausstellung von Archivdokumenten, Erfahrungsberichte auf Video, Auftragskunstwerke, Zeitstrahl) beschrieben und kommentiert. Die Ausstellung wurde von der Stadt Genf in Auftrag gegeben und folgt dem politischen Willen, die Unzumutbarkeit des Saisonnerstatuts deutlich zu machen und so den ArbeiterInnen, die die Härten dieses Statuts erlitten haben, einen Platz in der Geschichte der Stadt zu geben. Im Gespräch skizzieren die KuratorInnen, inwiefern sie zu einer Kultur der Erinnerung beitragen wollen. Zudem verweisen sie auf die Kontinuität im Hinblick auf die Art und Weise, wie Menschen mit Migrationsgeschichte trotz formeller Abschaffung des Saisonnerstatuts nach wie vor behandelt werden.

(Übersetzung: Karin Vogt)